



Subvention unique à l'amélioration de la qualité

Qu'est-ce que la Subvention unique à l'amélioration de la qualité?

La subvention unique à l'amélioration de la qualité est un financement aux services de garderie éducatifs qui offrent des services aux enfants de moins de cinq ans pour améliorer la qualité des environnements d'apprentissage intérieurs et extérieurs, y compris l'équipement et le matériel. Au moins 50 % des fonds de cette subvention devront être utilisés pour améliorer et créer des espaces de jeux extérieurs plus naturels pour les enfants afin de mieux répondre à l'un des deux curriculums éducatifs pour la petite enfance du Nouveau-Brunswick.

Le budget pour ce programme est de 4.7 millions de dollars échelonné sur deux ans.

Quelle est la date limite pour déposer une demande de subvention unique à l'amélioration de la qualité?

La date limite pour déposer une demande de subvention unique à l'amélioration de la qualité pour l'année 2017-2018 est le 9 février 2018.

Le financement pour l'année 2018-2019 est limité aux établissements qui deviendront désigné comme Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et la date limite pour déposer une demande de subvention unique à l'intention de la qualité pour l'année 2018-2019 est le 31 janvier 2019.

Il est a noté que ce programme prend fin le 31 mars 2019.

Cette subvention s'adresse à tous les établissements agréés qui offrent des services de garderie éducatifs aux enfants d'âge préscolaire de moins de cinq ans.

Quel est le montant de l'aide financière destinée à un établissement?

Le montant alloué à la subvention unique à l'amélioration de la qualité sera basé sur le nombre de demandes reçues et approuvées. Le financement sera distribué avant la fin du mois de mars de chacune des années en question.

Quel est le processus de demande de subvention unique à l'amélioration de la qualité?

Pour obtenir la subvention unique à l'amélioration de la qualité, les demandeurs devront accéder au formulaire disponible en ligne et expliquer comment et où ils comptent améliorer la qualité des



environnements d'apprentissage intérieurs et extérieurs de leur établissement agréé en utilisant le processus de demande établi par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Qui en bénéficiera?

Les services de garderies éducatifs (centres) et les foyers-garderies de type communautaire bénéficieront de l'accès aux ressources financières qui leur permettront d'améliorer la qualité de leur service.

Les enfants d'âge préscolaire et leur famille bénéficieront de l'augmentation du nombre de places de qualité dans les services de garderie éducatifs.

Pourquoi cette mesure est-elle mise en œuvre?

L'initiative de subvention unique à l'amélioration de la qualité a été lancée pour aider les services de garderie éducatifs à :

- améliorer la qualité de l'environnement d'apprentissage à l'intérieur et à l'extérieur offert aux enfants;
- favoriser la mise en œuvre initiale d'un plan annuel d'amélioration de la qualité.

Pour Information

1 888 762 8600

